

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue mardi le huitième (8^e) jour du mois de septembre 2020, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents les membres du conseil suivants :

Madame Diane Dufour, ainsi que messieurs Gilles Harvey, Réjean Hébert, Claude Poulin et Dany Tremblay, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Un (1) poste de conseiller est vacant.

Est aussi présent monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 05 et prend fin immédiatement (aucune question).

Note COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DE NOTRE MRC

Il n'y a aucun point d'apporter sur la dernière séance de la MRC de Charlevoix-Est puisque monsieur le maire Sylvain Tremblay n'y a pas assisté.

Rés # 20-09-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par monsieur Gérald Bouchard, directeur général adjoint, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption en y ajoutant le point suivant :

3.1 Paiement de la facture de la Sûreté du Québec pour 2020.

Rés # 20-09-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 AOÛT 2020

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 août 2020, et ce, avec dispense de lecture; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

Rés # 20-09-03 COMPTES

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C2008119 à C2008177, L2000039 à L2000044 et P2000046 à P2000068)	199 609,12 \$
- Salaires et rémunérations des employés et des élus	87 821,58 \$
- Frais de déplacement	928,85 \$
TOTAL	288 359,55 \$

Rés # 20-09-04 DEMANDE À LA FQM ET L'UMQ DE FAIRE PRESSION AUPRÈS DU MAMH POUR RECONNAÎTRE LE TITRE DE « MAIRE-ADJOINT »

ATTENDU QUE l'article 116 du Code municipal de la Province de Québec stipule que *le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire-suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés ;*

ATTENDU QUE la charge de travail des maires devient de plus en plus lourde et qu'ils auraient besoin d'un adjoint ;

ATTENDU QUE les fonctions du maire-suppléant sont de vaquer aux fonctions du maire lors de son absence ;

POUR
CES MOTIFS, Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) et à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) de faire pression auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) aux fins de reconnaître le titre de « Maire-adjoint » au Code municipal de la Province de Québec en plus de celui de « Maire-suppléant ».

Rés # 20-09-05 ÉLECTIONS PARTIELLES

ATTENDU QU' un poste de conseiller est devenu vacant le 16 février 2020 ;

ATTENDU QUE le 14 mars 2020 la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, responsable de l'application de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), a demandé de reporter tout vote par anticipation ou tout scrutin électoral jusqu'au 26 juin 2020 ;

ATTENDU QUE le 26 juin 2020 la ministre demande de reporter à nouveau toute élection partielle jusqu'au 7 août 2020 ;

ATTENDU QUE le 7 août 2020, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest annonçait la levée de la suspension des élections partielles ;

ATTENDU QUE dans le cas des municipalités dont la vacance concerne un poste de conseiller, sans perte de quorum, la ministre exercera son pouvoir de fixer la date du scrutin ultérieurement, voir à l'hiver 2021 ;

POUR
CES MOTIFS, n'étant pas dans l'obligation de tenir une élection partielle le 4 octobre 2020, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ne pas tenir d'élection partielle le 4 octobre 2020 pour combler le poste de conseiller au siège numéro 5 et d'attendre les directives de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, responsable de l'application de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), sur ladite élection.

**Rés # 20-09-06 POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT
PSYCHOLOGIQUE OU SEXUEL AU TRAVAIL ET DE
TRAITEMENT DES PLAINTES**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la « Politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes ». Les personnes suivantes sont désignées pour agir à titre de responsables pour l'application de ladite politique :

- Mme Sylvie Foster, directrice générale
- M. Gérald Bouchard, directeur général adjoint.

**Rés # 20-09-07 PAIEMENT DE LA FACTURE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
POUR 2020**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Sylvie Foster, directrice générale et secrétaire-trésorière, à acquitter la somme payable par notre municipalité pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année fiscale 2020, au montant de 99 057 \$, selon le mode de paiement établi par les autorités gouvernementales, soit 49 529 \$ le 30 septembre et 49 528 \$ le 1^{er} décembre 2020.

**Rés # 20-09-08 CONTRAT D'ENTRETIEN D'HIVER DES CHEMINS DU
SECTEUR " PAROISSE " POUR LES TROIS (3) PROCHAINS
HIVERS**

ATTENDU QUE nous avons procédé à l'ouverture des soumissions pour le contrat d'entretien d'hiver des chemins du secteur " paroisse " pour les trois (3) prochains hivers, soit 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 ;

ATTENDU QUE nous n'avons reçu qu'une seule soumission soit celle de *Excavation Pascal Lavoie.*, au montant de 145 558,35 \$, taxes incluses ;

EN

CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Dany Tremblay et unanimement résolu d'octroyer le contrat pour procéder aux travaux d'entretien d'hiver des chemins du secteur « Paroisse » pour les trois (3) prochains hivers, soit 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023, au seul soumissionnaire, soit l'entreprise *Excavation Pascal Lavoie* pour la somme de 145 558,35 \$ (taxes incluses). La présente résolution servira de contrat entre les parties.

QUE le maire ou son adjoint, ou la directrice générale ou son adjoint, sont, par la présente, autorisés à signer les documents relatifs audit contrat.

Rés # 20-09-09 ACHAT D'UN CAMION F-350

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'un camion F-350 auprès d'une entreprise régionale ou du Centre de Services Partagés. Il y a aussi lieu de munir ledit véhicule d'une gratte pour le déneigement des rues.

Rés # 20-09-10 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 248, AUTORISANT LES VTT et QUADS À CIRCULER SUR CERTAINES RUES MUNICIPALES ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° 244

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers, d'adopter le règlement N° 248, autorisant les véhicules tout terrain et les Quads à circuler sur certaines rues municipales et abrogeant le règlement N° 244.

c.c. Ministère des Transports du Québec.

Rés # 20-09-11 MANDAT POUR LA RÉFECTION D'UN PONCEAU SUR LE CHEMIN DE PORT-AU-PERSIL

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service déposée le 27 août 2020 par la firme « HARP consultant », relativement à la réfection d'un ponceau sur le chemin de Port-au-Persil, au montant de 4 700 \$ (plus taxes). Les travaux suivants sont inclus dans ladite offre :

- confection des plans ;
- confection d'un devis allégé pour soumissions sur invitation ;
- estimé budgétaire ;
- accompagnement complet pour les demandes de prix.

Rés # 20-09-12 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA RÉFECTION D'UN PONCEAU SUR LE CHEMIN DE PORT-AU-PERSIL

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une demande d'appel d'offres sur invitation auprès d'entrepreneurs locaux relativement à la réfection d'un ponceau sur le chemin de Port-au-Persil. L'estimé des travaux est de 51 500 \$.

Rés # 20-09-13 PROJET « FIMEAU » - RUE DU QUAI

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de conclure une servitude de passage ou à l'acquisition des terrains nécessaires à :

- la confection d'un rayon au coin des rues du Quai et Saint-Laurent, du côté de la Pharmacie Brunet, respectant les normes d'un triangle de visibilité (environ 15,12 mètres carrés) ;
- la construction d'une chambre de réduction de pression près de la rue du Quai, sur le terrain de la Pharmacie Brunet.

Monsieur le maire est autorisé à négocier avec la propriétaire, Mme Sylvie Bouchard.

Que le maire ou son adjoint, et la directrice générale ou son adjoint, sont, par la présente, autorisés à signer les documents relatifs audit projet.

Rés # 20-09-14 DEMANDE DE PERMIS DANS LE PIIA DE PORT-AU-PERSIL

ATTENDU les recommandations que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émises le 3 septembre 2020 ;

POUR CE MOTIF sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de permis de rénovation d'une galerie à la propriété sise sur le lot « 5 729 345 ».

Le tout devra s'avérer conforme aux normes du règlement municipal numéro 69, portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) en zone agricole, au RCI agricole de la MRC de Charlevoix-Est et à la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec.

Rés # 20-09-15 DEMANDE DE PERMIS DANS LE PIIA DE LA RUE GAUTHIER

ATTENDU les recommandations que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émises le 3 septembre 2020 ;

POUR CE MOTIF sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de permis de construction d'une remise à la propriété sise sur le lot « 5 729 074 ».

Rés # 20-09-16 RUE « POLIQUIN »

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la Commission de Toponymie du Québec de reconnaître le toponyme « rue Poliquin », rue privée desservant les lots 5 728 998, 5 729 366, 5 729 367, 5 729 412 et 5 729 421.

**Rés # 20-09-17 CONTRAT DE CONSTRUCTION DU BÂTIMENT DU QUAI
BRISE-LAMES**

ATTENDU QUE la pandémie de Covid-19 a ralenti l'économie et la confection de certains matériaux de construction ;

ATTENDU QUE l'entrepreneur chargé de la construction du bâtiment d'interprétation (amovible) sur le quai brise-lames de Saint-Siméon nous a avisé que la livraison de certains matériaux ne pourrait se faire avant le 7 octobre prochain (preuve à l'appui) ;

EN
CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Diane Dufour et unanimement résolu d'accorder un délai à l'entreprise « J.R. Tremblay Aluminium » pour la livraison du bâtiment d'interprétation (amovible) sur le quai brise-lames de Saint-Siméon, soit jusqu'au 20 octobre 2020.

**Rés # 20-09-18 AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT DU PARC MUNICIPAL
DES 4^e CHUTES**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de financer les dépenses pour la réalisation des stationnements dans le Parc municipal des 4^e chutes à même les fonds disponibles au règlement N° 239, décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 311 150 \$.

**Rés # 20-09-19 APPUI AUX DÉMARCHES FAITES PAR L'OFFICE MUNICIPAL
DE CHARLEVOIX-EST POUR QUE LES DONNÉES DU PLAFOND
DE REVENU DÉTERMINANT LES BESOINS IMPÉRIAUX (PRBI)
SOIENT AJUSTÉES**

ATTENDU QUE les partenaires du chantier habitation du Développement social intégré (DSI) ont relevé comme enjeu prioritaire le manque de logements sociaux sur le territoire de Charlevoix et que cela s'explique, entre autres, par l'inadmissibilité d'une partie de la population en situation de pauvreté aux logements à loyer modique et au programme de supplément au loyer (PSL);

ATTENDU QU' en comparant le plafond de revenu déterminant les besoins impériaux (PRBI) à la mesure du panier de consommation (MPC), il est possible de constater que l'actuel PRBI restreint l'accès à des logements sociaux pour une frange des ménages de Charlevoix considérée en situation de pauvreté par la MPC, particulièrement les familles;

ATTENDU QU' une personne seule ou un couple ayant des enfants à sa charge travaillant au salaire minimum n'est pas admissible à un logement à loyer modique;

ATTENDU QUE l'inadmissibilité au logement à loyer modique pour des familles défavorisées occasionne des répercussions pour les Offices municipaux d'habitation (OMH) de Charlevoix, dont la location vacante de certains logements leur étant destinée et l'accentuation du phénomène de ghettoïsation;

ATTENDU QUE cet obstacle est aussi susceptible de freiner le développement de nouvelles habitations ayant des logements sociaux dans la région;

EN

CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Diane Dufour et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Siméon appui les démarches faits par l'Office municipal d'Habitation de Charlevoix-Est demandant le rehaussement du plafond de revenu déterminant les besoins impériaux (PRBI) au minimum à celui de la mesure du panier de consommation (MPC), permettant ainsi d'augmenter le nombre de citoyens pouvant avoir accès à un logement social.

Rés # 20-09-20 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE L'APPEL DE PROJETS 2020-2021 DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION DANS LE VOLET 4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ : DÉSIGNATION DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST EN TANT QU'ORGANISME RESPONSABLE DU PROJET ET AUTORISATION DE DÉPÔT DU PROJET

CONSIDÉRANT l'appel de projets 2020-2021 lancé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds Régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière du MAMH correspond à 50 % des coûts totaux admissibles, pour une somme maximale de 50 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette aide vise à soutenir les initiatives locales visant à procéder à la réalisation de diagnostics ou d'études sur l'opportunité ou la faisabilité d'une coopération intermunicipale en lien avec une compétence municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Siméon souhaite la réalisation d'un tel diagnostic ou d'une telle étude dans le domaine du sauvetage en milieux isolés sur le territoire de la MRC (sécurité civile) en ce qui a trait, notamment, à d'éventuelles ententes d'entraide à établir et à l'acquisition possible d'équipement ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par madame Diane Dufour et unanimement résolu, ce qui suit :

- désigner la MRC de Charlevoix-Est comme responsable du projet;

- autoriser la MRC de Charlevoix-Est à déposer le projet dans le cadre de l'aide financière.

c. c. Mme Caroline Dion, directrice générale adjointe, directrice de la sécurité publique et des communications, MRC de Charlevoix-Est

NOTE

RAPPORT DU CAMP DE JOUR 2020

Monsieur le directeur général adjoint Gérald Bouchard fait part au conseil municipal du rapport sur le « Camp de jour 2020 » que lui a remis monsieur Jérôme Tremblay, coordonnateur en loisir. Malgré la pandémie de la Covid-19, ledit camp de jour a connu un bon achalandage et s'est très bien déroulé, aucune plainte n'a été faite sur la tenue dudit camp. Le conseil félicite M. Tremblay, coordonnateur en loisir et les monitrices.

Rés # 20-09-21 PRIX RECONNAISSANCE EN MOBILISATION CITOYENNE

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de soumettre la candidature du « Comité d'embellissement de Saint-Siméon » dans le cadre du « Prix reconnaissance en mobilisation citoyenne » décerné par l'organisme *Les Fleurons du Québec* lors de leur quinzième (15^e) Gala annuel le 19 novembre prochain.

Rés # 20-09-22 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PROJETS STRUCTURANTS »

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter un projet pour l'aménagement de notre propriété sise au 352 rue Saint-Laurent, dans le cadre du « Programme Projets structurants » en vue d'effectuer des travaux électriques et de procéder à l'installation d'une « porte de garage » pour permettre d'entrer du matériel ou de la machinerie à l'intérieur.

Madame Johanne Dallaire, agente de développement, est autorisée à signer les documents relatifs à la demande d'aide financière.

Rés # 20-09-23 DEMANDE AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU « FRIL »

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une demande d'aide financière au « Fonds Régional en Infrastructure de Loisirs (FRIL) » en vue de faire l'achat d'un jeu de volleyball.

Madame Johanne Dallaire, agente de développement, est autorisée à signer les documents relatifs à la demande d'aide financière.

Rés # 20-09-24 DEMANDE AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE « L'UNITÉ DES SPORTS ET DES LOISIRS DE LA CAPITALE NATIONALE »

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une demande d'aide financière à « l'Unité des sports et des Loisirs de la Capitale-Nationale (USLCN) » relativement à la construction d'une glissade hivernale près du Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay.

Madame Johanne Dallaire, agente de développement, est autorisée à signer les documents relatifs à la demande d'aide financière.

Rés # 20-09-25 CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de soumettre la candidature de Mme Diane Dufour sur le poste d'administratrice, représentant les municipalités de 1 à 1 999 habitants, sur le conseil d'administration du « Carrefour Action Municipale et Famille ».

Rés # 20-09-26 DONS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- Au Cœur des art de Saint-Siméon, commandite	1 000,00 \$
- Camping Québec, adhésion	794,90 \$
- CIHO-FM Charlevoix, carte de membre	25,00 \$
- Fondation Prévention suicide de Charlevoix, aide financière	25,00 \$

Rés # 20-09-27 FORMATION « SIMDUT »

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le personnel travaillant avec des produits dangereux à suivre la formation « SIMDUT », donnée par le centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).

CORRESPONDANCE :

- **ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES (ARLPH)**
Confirmation d'une aide financière de 2 500 \$ pour le camp de jour 2020.
- **MINISTRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**
Demande d'enlever les panneaux d'interdiction de frein moteur.
- **L'ENVOÛTEMENT**
Demande d'aide financière.

- **PROJET LIBERTÉ-NATION (PLN)**
Documents d'information.

- **M. FRANÇOIS ROBERGE**
Offre de services.

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 35 et prend fin immédiatement (aucune question).

Rés # 20-09-28 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 40.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Gérald Bouchard
Directeur général adjoint